

FICHE INFIRMERIE NON CONFIDENTIELLE

Destinée à l'infirmière de l'Education Nationale de l'établissement

Photo

• **ELEVE** :

Classe de la rentrée 2022-2023 :

Nom Prénom : Né(e) le : / /

Interne : OUI NON

Adresse principale :

N° Sécurité Sociale :

• Responsable légal 1 père/mère/autre

Nom et Prénom :

Profession :

Tel Domicile : Portable :

Tel Travail :

Personne à contacter par l'infirmière en cas d'indisponibilité des parents :

Nom : Prénom : Lien familial : Tel :

• Responsable légal 2 père/mère/autre

Nom et Prénom :

Profession :

Tel Domicile : Portable :

Tel Travail :

• Coordonnées du médecin traitant (Nom, Ville d'exercice, Téléphone)

Docteur :

• Santé

* L'élève est-il atteint d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)?

OUI NON

Si OUI, précisez la pathologie :

Merci de bien vouloir fournir une **photocopie du PAI déjà en place l'année précédente**. Il appartient aux familles de faire la demande de reconduction de ce dispositif. Elles sont donc invitées à prendre contact avec l'infirmière. Sans un PAI complété et signé par un médecin, aucun traitement ne sera administré. Un appel au 15 sera effectué en cas de besoin (Protocole national du 06/01/2000).

* L'élève a-t-il des allergies :

Alimentaires OUI NON Si oui, précisez les allergènes.....

Médicamenteuses OUI NON Si oui, précisez les allergènes.....

Autres OUI NON Si oui, précisez.....

* L'élève prend-il des médicaments ? OUI NON Si oui, précisez.....

* L'élève a-t-il de l'asthme ? OUI NON Si oui, nécessite-t-il un traitement sur le temps scolaire ? OUI NON

Si OUI, merci de bien vouloir fournir une **photocopie de l'ordonnance** de son traitement en cours, ainsi que ses traitements, dès le jour de la rentrée. Sans ce document du médecin traitant, aucun traitement ne pourra être conservé par votre enfant sur lui et aucun traitement ne lui sera administré. Un appel au 15 sera effectué en cas de besoin (Protocole national du 06/01/2000).

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

